

Chapitre 4

Quelle est la place de l'union européenne dans l'économie globale ?

- Acquis de 1^{re} Banque centrale
- Politique budgétaires, politique monétaire.

1 La construction européenne, un exemple unique d'intégration régionale

Il faut différencier l'Europe, territoire géographique, l'Union européenne qui regroupe les 28 États membres, et la Zone euro, aussi appelée Union économique et monétaire qui regroupe les pays ayant adopté l'euro.

A Intégration régionale et production de biens communs européens

En formant un vaste marché intérieur et en adoptant une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration économique qui renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres.

La construction européenne s'inscrit dans le processus de libéralisation des échanges à l'échelle mondiale.

Mais elle s'en distingue par une dynamique d'intégration qui dépasse le domaine économique. La communauté européenne est née d'une idée simple : rendre la guerre impossible en créant entre les ex belligérants des solidarités concrètes.

Voilà ce que disait V. Hugo lors du discours d'inauguration du congrès de la paix organisée à Paris.

"Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse, individualité, vous fondrez dans une unité supérieure et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie la Bretagne la Bourgogne, la Lorraine, L'Alsace, toutes nos provinces se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes par le suffrage universel des peuples. Par le véritable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'assemblée législative est à la France !"

Robert Schuman (l'un des pères fondateurs de l'Europe avec Jean Monnet) déclarait le 9 mai 1950.

"La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques"

En novembre 1954, Jean Monnet écrivait :

"Nos pays sont devenus trop petits pour le monde actuel, à l'échelle des moyens techniques modernes, à la mesure de l'Amérique et de la Russie d'aujourd'hui, de la Chine et de l'Inde demain. L'unité des peuples européens, réunis dans les États-Unis d'Europe, est le moyen de relever leur niveau de vie et de maintenir la paix".

L'Europe a choisi la voie de l'intégration progressive afin de bénéficier :

- de la coopération européenne pour la reconstruction de l'après-guerre et son corollaire, le maintien de la paix en Europe après deux guerres mondiales
- de la dynamisation de l'économie européenne, confirmée par la place occupée par l'Europe dans les échanges mondiaux et l'essor fulgurant du commerce intracommunautaire
- de l'adaptation à la mondialisation.

Historique

- 1957 : traité de Rome instituant la CEE constituée de 6 pays
- 1962 : mise en place de la P.A.C (politique agricole commune)
- 1968 : Réalisation de l'Union douanière entre les six.
- 1973 : Entrée du Royaume Uni, de l'Irlande, et du Danemark
- 1979 : Création du SME (système monétaire européen)
Première élection du parlement européen au suffrage universel direct
- 1981 : Adhésion de la Grèce
- 1986 : Adhésion de l'Espagne et du Portugal, signature de l'acte unique européen entré en vigueur en 1993 (naissance du marché unique).
- 1992 : Traité de Maastricht : traité sur l'Union européenne, mise en place de passage à la monnaie unique
- 1995 : Autriche, Finlande, Suède
- 1997 : Traité d'Amsterdam qui propose des avancées sur la citoyenneté.
Mise en place du pacte de stabilité et de croissance.
- 1999 : L'Euro devient la monnaie officielle
- 2002 : Mise en circulation de l'euro
- 2004 : L'Europe des 25
8 PECO pays de l'Europe centrale et orientale + Chypre et Malte.
- 2007 : UE à 27 Roumanie et Bulgarie.
- 2012 : le 22/01/2012 ; la population croate s'est prononcée favorablement à l'adhésion. La Croatie devrait devenir le 28^e pays membre de l'UE le 1er juillet 2013.
- 2013 U.E à 28

Les effets positifs de l'intégration européenne résultent

- de l'élargissement du marché européen, qui rend possibles d'importantes économies d'échelle dues à l'augmentation des quantités produites et vendues,
- de l'essor des spécialisations intra-régionales en fonction des avantages compétitifs de chaque pays.

Le régionalisme, qui se traduit par l'intensification des relations commerciales au sein d'un espace géographique s'est considérablement développé depuis une vingtaine d'années.

Les formes institutionnelles de cette régionalisation sont très diverses. La typologie réalisée par Bela, Balassa en 1961 analyse le processus d'intégration régionale.

- **zone de libre échange**
Accord prévoyant l'abolition des droits de douane et des barrières non tarifaires entre les pays signataires (ALENA 1994).
- **union douanière** (CEE, 1957-1968)
zone de libre échange + tarif extérieur douanier commun vis-à-vis du reste du monde (communauté andine depuis 1995 : Bolivie, Pérou, Venezuela, Colombie, Equateur)
- **marché commun** (1986-1992)
Union douanière + libre circulation des facteurs de production (travail et capital)
Mercosur (Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine)
- **Union économique** (1992-1999)
Marché commun+ coordination des politiques économiques
- **Union monétaire** (1999-...)
Union économique + parité fixe et irrévocable.
- **Union politique**
Création d'un gouvernement commun.
Complète harmonisation des lois et de la fiscalité.

L'U.E apparaît comme la forme la plus intégrée des marchés régionaux.

Dés 1957, l'objectif est de créer un vaste marché.

Dans les années 60, le marché commun suscite des appréhensions en France dont le commerce est principalement tourné vers les ex-colonies. Les industriels craignent d'être écrasés par leurs rivaux allemands, les salariés redoutent la concurrence des salaires italiens. Malgré tout, le marché commun est une réussite. La croissance atteint 5,6 % (TCAM = taux de croissance annuel moyen) sur la décennie 1960. Les exportations vers les partenaires européens se développent rapidement.

L'Acte unique européen (1987) prépare le marché unique pour 1993. Il s'agit de libéraliser également le marché des capitaux, et d'organiser une libre circulation des travailleurs ou sein de l'espace européen.

Le marché unique, c'est selon la formulation de Jacques Delors la coopération qui renforce, la compétition qui stimule, la solidarité qui unit.

Le marché unique permet de réaliser les libertés suivantes : concurrence entre les entreprises européennes, libre circulation des marchandises, des hommes, des capitaux.

Les effets bénéfiques attendus sur la croissance sont liés à :

- l'intensification de la concurrence censée accroître les efforts de productivité des entreprises, poussant à la baisse des prix. . .
- la pression à l'innovation (une conséquence du point précédent)

- la spécialisation sur la base des avantages comparatifs
- la réalisation d'économies d'échelle par extension des marchés...

Pourquoi se doter d'une monnaie unique ?

19 pays font partie de la zone euro différenciez zone euro et U.E

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande

1999 : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal.

2001 : Grèce

2002 : mises en circulation des pièces et billets en euros

2007 : Slovénie

2008 : Chypre et Malte

2009 : Slovaquie

2011 : Estonie

2014 : Lettonie

2015 : Lituanie

Quelques pays utilisent l'euro comme monnaie sans appartenir à l'U.E (Monaco, Vatican, Monténégro...), ce qui est une preuve de confiance envers l'euro.

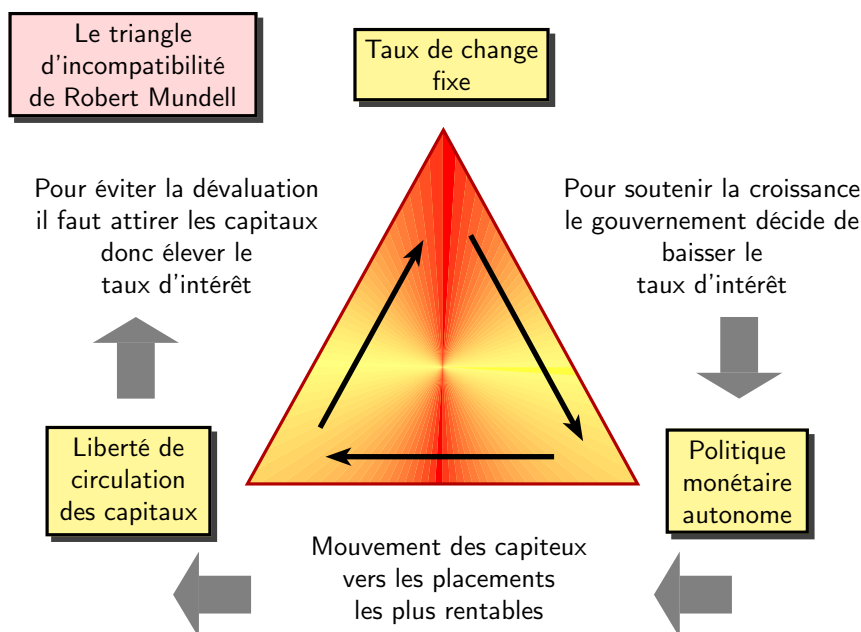
Il n'existe aucun précédent d'une union monétaire du type de la zone euro.

La monnaie unique présente certains avantages.

- L'euro **supprime les coûts de transactions** liés à la conversion d'une monnaie dans une autre. Il devient plus **facile de comparer les prix** d'un pays à l'autre. Il permet aussi le **développement du tourisme** au sein de la zone euro. Il fait **disparaître les fluctuations de change** et donc la spéculation sur les monnaies européennes ; il **empêche les dévaluations compétitives** de certains pays.
- Il concurrence le dollar et l'Europe **attire des capitaux étrangers**. Il s'est accompagné au moins jusqu'en 2008 d'une baisse des taux d'intérêts favorable à l'investissement.

⚠ Le triangle de Mundell ne fait plus partie du programme.

Le triangle des incompatibilités de Mundell montre qu'il est en principe impossible d'avoir à la fois une circulation internationale des capitaux (absence de contrôle des capitaux), une politique monétaire indépendante (liée à la situation économique domestique) et un taux de change fixe



Ainsi un pays qui déciderait une relance autonome en baissant les taux d'intérêt verrait immédiatement les capitaux placés dans sa devise se porter sur le marché d'autres monnaies offrant une meilleure rémunération. Sur le marché des changes il en résulterait des ventes massives et donc une dépréciation qui finirait par rendre impossible son maintien dans la bande de fluctuation autorisée par l'appartenance au régime de changes fixes.

En revanche, l'abandon d'une des trois conditions permet la poursuite des deux autres : en changes fixes il est possible de conduire une politique monétaire autonome (baisse ou hausse des taux d'intérêt par rapport à ceux des partenaires) à condition que le contrôle des changes empêche les mouvements de capitaux (sorties ou entrées) qui inévitablement en découlent.

Mundell montre que le choix d'une zone euro, avec une monnaie unique qui supprime les taux de change entre pays membres, élimine les incompatibilités.

Les États peuvent mener des **politiques structurelles**, c'est-à-dire des politiques qui ont pour objectif de transformer les structures et l'organisation de l'économie sur le long terme. Parmi celles-ci, on peut citer la politique industrielle, la politique de recherche, la politique de la concurrence...

Mais les États mènent aussi des **politiques conjoncturelles**, c'est-à-dire des politiques qui permettent à l'État de réguler l'activité économique selon la conjoncture : agir sur le taux de croissance, le chômage, l'inflation, le commerce extérieur. On utilise alors la politique monétaire et la politique budgétaire.

B La politique conjoncturelle de l'U.E

Pour entrer dans la zone euro les pays candidats devaient se conformer, aux critères de Maastricht (critères de convergence) réaffirmés en 1997 au sommet d'Amsterdam (**pacte de stabilité et de croissance, PSC**)

Ce pacte porte sur 5 variables dont :

- Un taux d'inflation proche de 2 %.
- Un taux de déficit public inférieur à 3 % du PIB (sauf circonstances exceptionnelles).

- Un taux d'endettement inférieur à 60 % du PIB.

Ces contraintes sont assorties d'un mécanisme de surveillance multilatérale.

La politique conjoncturelle est donc contrainte : la politique monétaire est dans les mains de la BCE ; la politique budgétaire doit respecter le pacte de stabilité et de croissance.

Les politiques budgétaires restent nationales et ne sont pas coordonnées, ce qui est contradictoire avec la création d'une monnaie unique.

C Les politiques structurelles de l'U.E

Elles ont pour objectifs de transformer les structures.

Elles concernent essentiellement l'agriculture, la recherche et le domaine social.

La PAC

Un des objectifs principaux de la politique agricole commune était de garantir l'approvisionnement des Européens.

A la fin des années 1950 l'agriculture européenne est peu productive, fondée sur la petite exploitation familiale.

Dans ce contexte, la PAC avait plusieurs objectifs :

- accroître la productivité des exploitations agricoles
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- stabiliser les marchés des produits agricoles
- garantir la sécurité des approvisionnements
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Depuis, s'y sont ajoutés les principes du respect de l'environnement et du développement rural.

Les trois axes sont l'instauration d'un marché agricole unique, d'un budget agricole unique ainsi que d'une préférence communautaire.

La PAC, c'est 40 % du budget de l'U.E, mais moins d'1 % du PIB européen.

Dès le milieu des années 1970, l'autosuffisance est atteinte. A la pénurie de l'après-guerre succède même une période de surproduction, rendant nécessaire le recours aux exportations pour écouler les excédents. On introduira alors des mécanismes visant à réduire la production (quotas laitiers, gel des terres...)

Les fonds structurels

Ils ont pour finalité de réduire les écarts de développement entre les différentes régions de l'Europe.

Le F.S.E (fonds social européen) vise à la lutte contre le chômage en améliorant la qualification de la main d'œuvre.

Le FEDER (fonds européen de développement régional) a pour mission de corriger les déséquilibres régionaux et de contribuer au développement des régions les moins favorisées.

Le FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie agricole) est chargé de soutenir les marchés agricoles de concourir à l'amélioration des structures agricoles et au développement des zones rurales.

Politique de la recherche

1984 programme ESPRIT (*European strategy program of research in advanced technologies*). Il rassemblait Thomson, Philips, Siemens, Olivetti.

Politique de la concurrence

Elle contrôle des concentrations d'entreprises importantes, lutte contre les abus de position dominante, surveillance des aides des Etats aux entreprises.

2 L'Union Européenne, "acteur" majeur de l'économie globale

A L'U.E, poids démographique et puissance économique

C'est un espace économique de 28 pays et 500 millions d'habitants qui représentait en 2008, 30 % du P.I.B mondial contre 23 % pour les États-Unis, 8 % pour le Japon.

La fiscalité, les systèmes de protection sociale relèvent non pas de l'Union mais des seuls États membres (dumping social et fiscal).

B L'U.E, une puissance commerciale

En 2010 elle assurait 20 % des exportations et des importations mondiales ; c'est la zone qui attire et émet le plus d'I.D.E en provenance ou à destination du reste du monde.

3 L'Europe en zone de turbulences

A Une croissance ralentie

La crise de la zone euro, qui a débuté en 2010, était prévisible. Depuis un certain nombre d'années, les pays de la zone euro vivent globalement au dessus de leurs moyens (déficit budgétaire et montée de l'endettement public).

L'Allemagne, les Pays-Bas et les pays scandinaves ont privilégié leur compétitivité en flexibilisant le marché du travail et en menant des politiques d'austérité. Les autres pays ont préféré vivre au dessus de leurs moyens.

Les États ont emprunté massivement en émettant des titres de la "*dette souveraine*" (bons du trésor. . .).

La croissance est faible et le chômage reste élevé.

L'objectif de la stabilité de prix, objectif primordial pour la B.C.E limite les politiques de relance.

Avec les différents élargissements, l'Union européenne a vu progresser les écarts de niveau de vie entre les États membres.

B Crise des dettes souveraines et coordination économique insuffisante

L'Eurosystème, constitué par les banques centrales nationales de la zone euro et la B.C.E, définit la politique monétaire. La B.C.E siège à Francfort-sur-le-Main en

Allemagne ; son fonctionnement dépend du conseil des gouverneurs qui définit les grandes orientations de la politique monétaire (maintenir l'inflation moyenne inférieure mais proche de 2 %) et du directoire, chargé de la mettre en œuvre. Elle est indépendante des pouvoirs politiques.

Du fait des difficultés de coordination des politiques économiques et de la relative hétérogénéité de l'U.E, les États membres se trouvent, de fait, en situation de concurrence les uns vis-à-vis des autres. Cette concurrence se constate au niveau de la compétitivité, comme le montre la disparité du coût du travail en Europe. On observe ainsi des délocalisations intra-européennes, les entreprises cherchant à s'installer dans les pays où ce coût est le plus faible. On observe cette même concurrence au niveau fiscal, ainsi qu'au niveau de la protection sociale.

La crise économique et financière de la fin des années 2000 a altéré la confiance des investisseurs dans l'Union économique et monétaire. Sur les marchés financiers, un niveau de dette trop important d'un pays membre peut fragiliser l'ensemble des États de la zone euro. Le cercle vicieux est alors l'endettement d'un État membre pour soutenir l'autre.

En décembre 2009, les agences de notations dégradent la note accordée aux titres de la dette publique émis par l'État Grec qui annonce un déficit public beaucoup plus important que ce qu'il avait annoncé.

Les pays européens du Nord, considérés comme solvables conservent des taux d'intérêt très bas, ceux du Sud (Grèce, Espagne...) voient les taux fortement augmenter. Cette différence de taux d'intérêt appelée "*spread*" reflète les écarts de confiance qu'ont les prêteurs sur la situation économique de chaque pays. Plus le taux d'intérêt est élevé et plus le "*service de la dette*" augmente.

Face à l'endettement de la Grèce, notamment, certains pays se demandaient s'il fallait soutenir ce pays. Prenant conscience que l'effondrement de la Grèce risquait d'entraîner d'autres effondrements, les pays de l'U.E ont pris des mesures d'entraide :

- 2010 : création du fonds de secours aux pays en difficultés financières F.E.S.F (Fonds Européen de Stabilité Financière) et du mécanisme européen de stabilisation (M.E.S). La B.C.E est amenée à acheter sur le marché secondaire de la dette publique afin de soutenir le cours de la dette souveraine. Le **M.E.S** remplace le **F.E.S.F** en 2013.
- 2012 : Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (**T.S.C.G**) ou pacte budgétaire européen. On instaure des contraintes budgétaires fortes en échange de la solidarité du **M.E.S** (mécanisme européen de stabilisation). Le M.E.S a levé des fonds (emprunts des États nationaux, prêts du F.M.I) pour aider les États qui auraient des difficultés exceptionnelles pour rembourser leurs dettes. Les pays qui demandent une aide doivent appliquer des politiques d'austérité : baisse des salaires, baisse du nombre de fonctionnaires, recul de l'âge de la retraite...
- Le 30 janvier 2012, 25 pays membres, dont tous ceux de la zone euro ont ratifié le T.S.C.G qui prévoit des sanctions quasi automatiques en cas de déficit supérieur à 3 % du P.I.B... En conséquence, les politiques d'austérité se sont étendues à l'ensemble des pays de l'U.E, aggravant temporairement la situation.

Additifs

Acte unique : adopté en 1986 par les pays membres de la CEE, il marque l'abolition définitive de toutes les formes de barrières entre les pays membres, permettant la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes.

Principe de subsidiarité : on réserve à l'échelon supérieur ce que l'échelon inférieur (les États membres) ne pourrait effectuer que de manière moins efficace. On peut penser que dans le domaine de la politique climatique, il est plus efficace de lutter au niveau européen qu'au niveau national. En revanche, pour les politiques éducatives, on peut penser que le niveau national sera plus efficace, donc en vertu du principe de subsidiarité, la politique éducative sera menée au niveau national.

Tafta : Depuis 2013, les États-Unis et l'Europe négocient un nouvel accord commercial. Le Tafta (*Transatlantic Free Trade Agreement*), traité de libre échange transatlantique, appelé aussi TTIP (*Transatlantic Trade and investment Partnership*) vise à instaurer la plus vaste zone de libre-échange et à faire baisser les droits de douane déjà très faibles. Il doit également élaborer des normes communes (alimentaires, environnementales, sanitaires).